



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du lundi 23 mars 2026, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à la Salle du Conseil - Relais Saint Gilles à Pornic, pour l'installation du Conseil municipal élu le 22 mars 2026 et pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Présents : Mmes et MM. Antoine HUBERT, Gwenaël BOUSQUET, Catherine VASSEUR, Norbert MARTINEZ, Véronique PERSON, Serge ROUSSEAU, Caroline LIBERATORE, Bruno GRIS, Ombeline ACCARION, Alexandre APPERT, Tony BOURGEOIS, Olivier CAPELLE, Christine CROCQUEVIELLE-BARREAU, Catherine DELRUE, Dorothee DENOUE, Pascal GENTIL, Corine GUIGNARD, Claire HUGUES, Marie JOUBERT, Délizar KASSOUS, Marc LE HIR, Christophe MAILLARD, Bastian MALDINEY, Cédric MONFRAY, Alexandra NICOLLE, Dominique PAGEAUD, Nelly POIRIER, Noa RETOURNÉ, Henri RODRIGUEZ, Isabelle RONDINEAU-DEGENNE, Jacques SUHARD

Pouvoirs : Sylvie PACAUD à Christophe MAILLARD, Mégane THIBAUT-LOQUET à Corine GUIGNARD.

Secrétaire de séance : Noa RETOURNÉ

Conseillers en exercice : **33** - Présents : **31** - Votants : **33** - Quorum : **17**

Mme Claire HUGUES, maire sortante, rappelle que les élections municipales du 22 mars 2026 ont donné les résultats suivants :

Inscrits : 16 472
Votants : 10 799
Nuls : 69
Blancs : 86
Exprimés : 10 643

La Liste Pornic Vent d'Avenir a obtenu 6 061 voix soit 56,95 %. Elle obtient 27 sièges au Conseil Municipal et 10 sièges à la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

La Liste Agir ensemble à Pornic a obtenu 3 490 voix soit 32,79 %. Elle obtient 5 sièges au Conseil Municipal et 2 sièges à la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

La Liste Plus loin avec vous, pour Pornic a obtenu 1 092 voix soit 10,26 %. Elle obtient 1 siège au Conseil Municipal et 0 siège à la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Compte tenu de ces résultats et des démissions successives de M. Fily, M. Brard, M. Montaville et Mme Gendrot, elle déclare installés dans les fonctions de conseillers municipaux :

- Mesdames et Messieurs ACCARION Ombeline, APPERT Alexandre, BOURGEOIS Tony, BOUSQUET Gwenaël, CAPELLE Olivier, CROCQUEVIEILLE-BARREAU Christine, DELRUE Catherine, DENOUE Dorothee, GENTIL Pascal, GRIS Bruno, GUIGNARD Corine, HUBERT Antoine, HUGUES Claire, JOUBERT Marie, KASSOUS Delizar, LE HIR Marc, LIBERATORE Caroline, MAILLARD Christophe, MALDINEY Bastian, MARTINEZ Norbert, MONFRAY Cédric, NICOLLE Alexandra, PACAUD Sylvie, PAGEAUD Dominique, PERSON Véronique, POIRIER Nelly, RETOURNÉ Noa, RODRIGUEZ Henri, RONDINEAU-DEGENNE Isabelle, ROUSSEAU Serge, SUHARD Jacques, THIBAUT-LOQUET Mégane, VASSEUR Catherine.

Le Conseil Municipal se réunit ce soir pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints. La présidence de la séance d'installation du Conseil, jusqu'à l'élection du maire, est conduite par le doyen d'âge de l'assemblée. En l'occurrence, il s'agit de Nelly POIRIER.

Mme le Maire laisse donc la présidence à Mme POIRIER.

I – ELECTION DU MAIRE

La présidente rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La Présidente constitue le bureau composé de deux assesseurs au moins : Mme Caroline LIBERATORE et M. Tony BOURGEOIS ;

La Présidente de séance procède à l'appel de candidatures :
Est candidat : M. Antoine HUBERT

Le Conseil municipal procède à l'élection du maire au scrutin secret.

Résultat du premier tour de scrutin
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 27

M. Antoine Hubert a obtenu 27 voix.

La majorité absolue étant fixée à 14 voix, la Présidente de séance proclame le résultat :

Est élu Maire : M. Antoine HUBERT

Mme Hugues fait l'intervention suivante :

« Mesdames et Messieurs,

Dimanche dernier les électrices et les électeurs Pornicais ont été appelés à s'exprimer à l'occasion des élections municipales sur notre commune. Je souhaite tout d'abord remercier les 10 799 pornicaises et pornicais qui se sont rendus aux urnes. La démocratie locale constitue un moment essentiel de notre vie collective. Elle est une richesse précieuse qui nous permet de débattre, de choisir et de décider ensemble de l'avenir de Pornic. Je tiens à adresser, au nom de notre liste Agir ensemble à Pornic, nos félicitations à M. Antoine Hubert ainsi qu'à son équipe pour leur élection. Je tiens également à saluer mes colistiers. Durant ces mois de campagne, nous avons formé une équipe unie, engagée et profondément animée de porter un projet solide et sincère pour notre commune. Je garde et je garderai de cette aventure des souvenirs forts, marqués par l'engagement et par l'esprit collectif. S'engager dans une campagne électorale exige du temps, de l'énergie et de la conviction. La démocratie locale repose sur des femmes et des hommes qui s'investissent avec, pour seule boussole, l'intérêt général. Je tiens donc à remercier l'ensemble des colistiers et conseillers élus pour leur engagement au service de Pornic. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers les anciens élus et les services municipaux pour le travail accompli au cours du mandat qui s'achève. Ensemble, nous avons conduit des projets structurants et préparé l'avenir de notre ville avec constance et détermination. Plusieurs réalisations importantes ont vu le jour, telles que la cuisine centrale ou le parc sportif qui figuraient au cœur de notre projet. D'autres arrivent aujourd'hui à leur terme, notamment les aménagements du quai l'Herminier et du Môle. Je mesure les doutes et les interrogations que peuvent susciter de tels projets. Depuis samedi dernier, de nombreux pornicaises et pornicais se sont appropriés les lieux. Etre maire, c'est aussi faire des choix, prendre des décisions dans l'intérêt général avec responsabilité et vision, même lorsque cela n'est pas simple. Alors, je suis fier du travail accompli durant ce mandat et je remercie sincèrement l'ensemble des élus, des agents de la Ville et des habitants qui y ont contribué. Aujourd'hui, les électeurs ont exprimé un choix de changement, je le respecte pleinement. Avec mes colistiers, nous prenons désormais toute notre place dans l'opposition avec sérieux, détermination et sens des responsabilités. Au sein de notre groupe Agir ensemble à Pornic, nous continuerons à défendre nos convictions, à porter la voix des habitants. Nous serons présents pour contribuer au débat, pour peser dans les décisions et pour veiller à ce qu'elles soient toujours prises dans l'intérêt général. M. le Maire, vous avez été élu avec votre liste sur un programme et des engagements pris devant les Pornicaises et les Pornicais, nous serons attentifs à leur mise en œuvre car il en va de la confiance que nos concitoyens accordent à leurs représentants. Nous serons à la fois vigilants et exigeants sur des sujets essentiels, notamment le maintien de la bonne santé financière de notre commune, la maîtrise de l'endettement et la cohérence des investissements au regard des besoins de Pornic. Après une campagne humainement difficile pour tous, nous appelons de nos vœux une relation de travail respectueuse entre toutes les femmes et tous les hommes qui siègent dans cette assemblée. L'engagement de chacun mérite considération et l'intérêt de notre commune doit toujours primer. Plus que jamais, nous restons mobilisés pour l'avenir de Pornic. Je vous remercie. »

M. Maldiney fait l'intervention suivante :

"M. le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi dans un premier temps, M. Hubert, de vous adresser mes félicitations républicaines pour votre élection, en ce jour, de maire de Pornic. C'est avec fierté, gravité et détermination que je prends la parole aujourd'hui pour ce conseil municipal d'installation. Fierté d'abord d'avoir été élu au service de notre commune, gravité ensuite car je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe, détermination enfin car l'engagement que je prends aujourd'hui est total. Je veux avant toute chose remercier les habitants de Pornic, les électeurs qui m'ont accordé leur confiance dimanche dernier. Pendant près de 8 mois, mes colistiers et moi-même sommes allés à la rencontre des habitants afin de les écouter, les entendre et enfin présenter notre programme. Pour ma part, même si je serai le seul élu de ma liste, je ne ferai pas défaut et honorerai le mandat qui m'a été donné par 1 100 habitants. Fidèle à mes valeurs, à 25 ans, je ne me défilerais pas. Car, au-delà des résultats, une chose est certaine, les Pornicais ont envoyé un message clair, un message d'attente, d'exigence et parfois aussi d'inquiétude face à l'avenir. Les Pornicais veulent du

changement, non pas pour tout révolutionner mais être écoutés et considérés. Ce message nous devons l'entendre mais surtout nous devons collectivement y répondre. Etre élu, ce n'est pas occuper une fonction c'est servir l'intérêt général, servir sans détour, sans calcul et sans renoncer à ses convictions. Pour ma part, je veux être un élu lucide, enraciné et engagé. Lucide parce que chacun voit bien que les défis auxquels notre commune est confrontée sont réels : pression sur le pouvoir d'achat, évolution de notre cadre de vie, sécurité du quotidien, avenir de nos commerces et de nos services de proximité. Enraciné parce que Pornic, comme vous le savez, n'est pas une commune comme les autres. C'est une identité, une histoire, un cadre de vie que nous avons le devoir de préserver et de transmettre. Engagé, parce que je considère que la politique n'a de sens que si elle agit concrètement pour améliorer la vie des habitants. Dans cet état d'esprit, je serai un élu exigeant mais surtout constructif. Exigeant parce que nous devons dire les choses, telles qu'elles sont, sans détour et refuser les décisions qui iraient à l'encontre de l'intérêt des Pornicais. Constructif parce que l'intérêt général doit toujours primer sur les postures et les intérêts personnels et que nous avons collectivement la responsabilité de faire avancer notre commune. J'émet le souhait que nous pourrions travailler ensemble malgré nos couleurs politiques différentes, je souhaite que nous rangions nos intérêts personnels de côté, je souhaite que Pornic puisse évoluer, se construire et avance surtout dans la transparence et l'honnêteté. Je prendrai tout ma part dans les travaux de ce conseil, avec une ligne claire, défendre les intérêts de Pornic et de tous ses habitants. Préserver notre cadre de vie et notre identité, soutenir ceux qui travaillent, entreprennent et font vivre notre territoire et rester fidèle aux engagements pris devant les électeurs. Je crois profondément que les Français et les Pornicais attendent aujourd'hui des élus qu'ils soient proches, sincères et courageux. Proches parce que la politique doit partir du terrain. Sincères pour que la confiance se construise dans la vérité jour après jour. Courageux parce que certaines décisions doivent être prises même lorsqu'elles dérangent. C'est dans cet état d'esprit que je mènerai mon mandat. Enfin, je souhaite que nous puissions, au sein de cette assemblée, travailler avec respect mais aussi avec franchise. Aujourd'hui, le devoir nous incombe, l'exemplarité nous oblige, nous devons la transparence. Le débat n'est pas un problème, le débat est une richesse à condition qu'il soit au service de notre commune et respectueux. Pornic mérite de la clarté, Pornic mérite de l'engagement, Pornic mérite des élus pleinement mobilisés. Je serai de ceux-là, j'honorerai le mandat qui m'a été confié. Je vous remercie. »

M. le Maire déclare ne pas avoir préparé d'intervention et vouloir vivre ce moment pleinement, ce moment d'émotion, ce moment de partage. Il indique avoir voulu donner la parole à Mme Hugues et M. Maldiney après une campagne électorale relativement dure et qui se termine obligatoirement avec un vainqueur et des perdants. La presse a utilisé des mots forts : « gifle » « tombeur de » alors qu'il considère qu'il n'y a aucune fierté à avoir battu des adversaires. Sa fierté est d'avoir réussi à rassembler un peu plus de 6 000 électeurs et d'avoir rassemblé encore plus au second tour. Cette fierté s'accompagne de responsabilités, d'engagements. Il y a eu de la souffrance pendant cette campagne. Il ne faut pas oublier qu'un élu est avant tout un être humain, avec une famille, avec des engagements. Le nombre de spectateurs à cette séance d'installation montre l'attente des Pornicais. Il salue le courage des élus de l'équipe majoritaire sortante qui siègent au sein de cette instance en soulignant que leurs électeurs peuvent être fiers et satisfaits du courage dont ils font preuve. Il évoque l'absence du prédécesseur de Mme Hugues qui, de son avis, aurait dû assumer collectivement son bilan. Il souligne également la présence de M. Maldiney au sein de ce conseil, seul élu de sa liste, sachant ce qu'il en est d'être élu d'opposition et notamment d'être le seul représentant d'opposition, comme il l'a été lui-même à l'agglomération. La méthode, la gouvernance souhaitées par l'équipe majoritaire va être d'intégrer chacun des membres de ce conseil à part entière. L'écharpe de maire que M. Hubert revêt ce soir représente, en effet, tous les électeurs quels qu'ils soient, mais également les abstentionnistes, soit 6 594 électeurs qui ne se sont pas déplacés, presque autant que ceux ayant voté pour la liste Pornic Vent d'Avenir. Il va falloir continuer le travail de proximité avec les Pornicais, Clionnais et Sanmaritains, qui a débuté sur le terrain pendant cette campagne électorale, avec une logique d'équité. Une proximité qui faisait défaut et un manque d'équité souvent évoqué par la population qui relevait beaucoup d'investissements concentrés sur la carte postale de Pornic, sujet qui a d'ailleurs souvent été un point de rupture entre l'ancienne majorité et Pornic Vent d'Avenir au cours de la mandature précédente. Quoi qu'il en soit, l'équipe actuelle va récupérer un existant.

M. le Maire espère donc pouvoir effectuer un tuilage avec Mme Hugues. La nouvelle équipe majoritaire n'est pas là pour tout bousculer, une continuité de service est à maintenir. Il en profite pour remercier le travail des services sur cette phase préparatoire d'accompagnement pendant la semaine qui vient de s'écouler. Des inaugurations de projets réalisés par l'ancienne équipe majoritaire vont avoir lieu auxquelles il conviera l'équipe sortante, voir invitera Mme Hugues à couper le ruban. Alors, certes, leur programme électoral les engage, mais M. le Maire souligne qu'ils vont également récupérer un existant financier sur lequel ils vont devoir pratiquer un audit. Même si le recours aux cabinets d'études n'est pas leur souhait, il va être nécessaire sur ce point précis d'avoir un appui extérieur et neutre. Sans vouloir s'engager, une des premières actions que l'équipe majoritaire souhaite mener, et de pouvoir, d'ici début juin, avoir une analyse de l'état de l'existant. Il est très important qu'elle puisse calculer ses marges de manœuvre, ses capacités. Elle souhaite également pouvoir très rapidement, afin de continuer sur cet engouement et cette dynamique, mettre en place des conseils de secteur qui vont demander beaucoup de temps et d'énergie. Ces conseils mobiliseront les élus et non les services. Le diagnostic de l'existant se fera aussi au travers de ces conseils, au travers d'une proximité avec chacun. La réussite de ces conseils de secteur passera par une participation importante de la population. Après le diagnostic viendra la feuille de route, les réalisations. Il sera annoncé prochainement des mesures concrètes, des mesures plus coûteuses, des mesures utiles avant de parler des grands projets. Chacun aura accès à cette feuille de route qui engagera l'équipe majoritaire qui saura reconnaître ses erreurs si besoin. Il invite la population à interpeller les élus avec simplicité, avec dignité et toujours avec respect. Dans la mesure du possible, une réponse sera apportée en toute transparence. M. le Maire déclare que lui-même et ses colistiers sont dépositaires, et non propriétaires, de l'écharpe qui vient de lui être remise et de ce conseil municipal. Rétablir un cadre de confiance se fera tous ensemble mais il en appelle à la patience de chacun, le temps d'auditer, de diagnostiquer, de prendre les premières mesures. Ils seront présents sur tout le territoire. Il souhaite avant tout que ce mandat soit placé sous le signe du respect, de l'écoute et du dialogue. Il évoque les réseaux sociaux où se déversent nombre de messages impatientes et souhaite, ce soir, envoyer un message d'apaisement. Les élus seront au service des citoyens qu'ils auront l'honneur de représenter. M. le Maire adresse un grand merci et son souhait est de remettre l'humain au cœur des décisions locales, faire de la politique locale et pas de la politique nationale.



Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2026.

Adopté à l'unanimité



Documents déposés sur les tables

- Le tableau des décisions pris en application des délégations qui ont été confiées par le Conseil municipal au maire sortant
- La Charte de l'Elu Local et les articles du CGCT fixant les conditions d'exercice des mandats municipaux et ce conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Une fiche d'information à compléter

II – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire au maximum.

La Ville de Pornic disposait à ce jour de 9 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE à 9** le nombre des Adjointes au Maire.

Adopté à l'unanimité

III – ELECTION DES ADJOINTS

En application des articles L2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Comme pour l'élection du Maire, si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Liste présentée par "Pornic Vent d'Avenir"

- 1 - BOUSQUET Gwenaël
- 2 - VASSEUR Catherine
- 3 - MARTINEZ Norbert
- 4 - PERSON Véronique
- 5 - ROUSSEAU Serge
- 6 - LIBERATORE Caroline
- 7- GRIS Bruno
- 8 - ACCARION Ombeline
- 9- APPERT Alexandre

Le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints au scrutin secret.

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 27

La liste présentée par le groupe "Pornic Vent d'Avenir" a obtenu 27 voix.

La majorité absolue étant de 14 voix, M. le Maire proclame adjoints et installe immédiatement les candidats figurant sur la liste du groupe "Pornic Vent d'Avenir". Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

- BOUSQUET Gwenaël	Premier Adjoint
- VASSEUR Catherine	2 ^{ème} Adjoint
- MARTINEZ Norbert	3 ^{ème} Adjoint
- PERSON Véronique	4 ^{ème} Adjoint
- ROUSSEAU Serge	5 ^{ème} Adjoint
- LIBERATORE Caroline	6 ^{ème} Adjoint
- GRIS Bruno	7 ^{ème} Adjoint
- ACCARION Ombeline	8 ^{ème} Adjoint
- APPERT Alexandre	9 ^{ème} Adjoint

LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-13 et L 1111-14 du Code général des collectivités territoriales et en remet un exemplaire à chaque élu accompagné d'une copie des articles L. 2123-1 à L. 2123-35 du CGCT relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

☺ ☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

☺ ☺

La Secrétaire de Séance,

Noa RETOURNE



Le Maire

Antoine HUBERT